Par consentement unanime, il est convenu, — Que le troisième rapport du Sous-comité soit adopté et devienne le troisième rapport du Comité permanent.

Par consentement unanime, il est convenu,—Que le président du Comité présente le troisième rapport à la Chambre avant le congé d'été.

A 17 h 20, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Comité

Marie Louise Paradis